

**Monsieur Luc CHATEL,  
Ministre de l'Éducation nationale**

**110, rue de Grenelle**

**75357 Paris 07 SP**

Paris, le 8 février 2011

N°017-2011/Pdt  
JMB-CTN/VR

Monsieur le Ministre,

Nous ne cessons d'être interpellés par nos adhérents en raison de difficultés pour l'attribution des auxiliaires de vie scolaire ou de non respect du nombre d'heure notifié par la commission des droits et de l'autonomie pour les personnes handicapées.

Nous sommes très inquiets de la situation actuelle et encore plus en ce qui concerne la prochaine rentrée. En effet, l'augmentation quantitative du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisé en milieu ordinaire, dont on ne peut que se réjouir, s'accompagne d'une augmentation encore plus forte de demandes d'accompagnement par des auxiliaires de vie scolaire (AVS). Or vous avez gelé les recrutements d'assistants d'éducation et avez de plus en plus recours à des contrats aidés, aujourd'hui contrats uniques d'insertion. Que va-t-il donc se passer puisque ces moyens provisoires sont directement tributaires des décisions politiques du traitement social du chômage ?

Nous avons vu en fin d'année le blocage des recrutements que cela a entraîné et le nombre d'enfants qui n'ont pas pu de fait être accompagnés, voire même parfois pas pu être scolarisés. Certains, ne le sont toujours pas. N'avons-nous pas raison de craindre une situation d'une toute autre ampleur à la rentrée prochaine ?

Nous restons convaincus qu'il est possible de mieux accompagner les enfants qui en ont réellement besoin sans poursuivre l'inflation que nous observons tous dans les demandes d'AVS.

.../...

Nous vous rappelons à ce propos notre proposition de réfléchir à la mise à disposition d'AVS de type « collectifs » (assistants d'éducation pour l'inclusion scolaire), au service des enfants d'un établissement scolaire et à l'indispensable amélioration de la formation initiale et continue des enseignants concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap.

En me tenant à votre disposition pour échanger plus longuement lors d'une entrevue, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.



**Jean-Marie Barbier**

Copie à :

- François FILLON, Premier Ministre
- Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
- Marie-Anne MONTCHAMP, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale
- Didier JOUAULT, Cabinet du Ministère de l'Education nationale
- Thierry DIEULEVEUX, Secrétaire général du Comité interministériel du handicap
- Patrick GOHET, Président du CNCPH
- Jean-Michel BLANQUER, DGESCO
- Bureau de la personnalisation des parcours scolaires et de la scolarisation des élèves handicapés,